

Commune de SORT EN CHALOSSE

Compte rendu de séance du 14 mai 2025

Membres du Conseil Municipal : 15		En exercice : 15			
Présents : 11		Excusés : 4			
Date de la convocation : 06/05/2025					
P = présent, E = excusé, A = absent					
Pascal Bernadet	P	Claudine Bergue	E	Anne Marie Henry Martin	P
Sabine Labarbe	P	Christophe Camot	P	Hélène Hincelin	E
Christian Pierre	P	Jérôme Danhil	P	Nicolas Laurède	P
Vincent Marquet	P	Didier Descarpentries	E	Marie-Josée Lubet	P
Frédéric Antonini	P	Jean-Michel Dupouy	P	Graziella Pouysegu	E

Secrétaire de séance : Marie Josée Lubet

Approbation du compte rendu du dernier conseil

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention au FEC

En 2025, la commune est éligible au FEC, Fonds d'équipement des communes, subvention du Département pour les dépenses d'investissement d'un montant de 7 892.76 €. Monsieur le maire propose d'en faire la demande. Pour cela, il convient de prendre une délibération.

Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Dénomination de chemin

La dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT : « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. »

Suite à la mise en vente de terrains Route de Cambran, monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il convient de nommer de 2 chemins ruraux situés sur la Route de Cambran.

Il est proposé : Chemin de Grabe pour l'un, Chemin de la Plaine pour l'autre

Le conseil municipal approuve cette dénomination des 2 chemins.

Postes périscolaires

Madame Sabine Labarbe informe le conseil municipal qu'à la rentrée prochaine il y aura 2 postes à pourvoir.

Suite à la démission d'un agent début avril, une personne a été recrutée par le biais du CDG jusqu'au 31 Mai avec une possibilité de poursuivre ce contrat jusqu'aux vacances scolaires.

Un agent a fait valoir ses droits à la retraite au 31 aout 2025.

Suite à l'arrêt des TAP lors de la prochaine rentrée, une réorganisation du temps de travail va être faite. Il y aurait besoin à la rentrée d'une personne pour la cantine de 12 h à 14h30 et la garderie de 17h30 à 19 h soit 14 h par semaine soit 11 h annualisées.

Monsieur le maire propose de déclarer les vacances d'emplois correspondant au recrutement de ces 2 postes au CDG. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

Commune de SORT EN CHALOSSE

Compte rendu de séance du 14 mai 2025

Subvention exceptionnelle pour l'école : projet musique.

Cette année, les classes du RPI ont engagé un projet avec les CMR (Centres Musicaux Ruraux). L'intervenant, Gérald Magnien sera présent tous les lundis matin dans le RPI pour intervenir auprès des 4 classes, jusqu'à la fin de l'année.

Le spectacle de fin d'année sera l'occasion de restituer le travail fait dans le cadre de ce projet. Les enseignantes ont sollicité les communes. Une demande de subvention, à hauteur de 1 000 €, pour ce projet a été faite en mairie au profit de la COOP scolaire.

Monsieur le maire propose de voter une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 000 € à charge pour les 2 communes suite à une demande du RPI pour financer le projet « musique ».

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

SDIS

Monsieur le maire nous informe que le SDIS, Service Départemental d'Incendie et de Secours, a sollicité les communes pour une participation au financement de leurs investissements.

Il est précisé dans ce courrier que le financement concerne un montant défini par rapport aux besoins opérationnels du SDIS.

Cette participation sera établie sur 3 exercices de 2025 à 2027 inclus.

Pour la commune, la répartition se ferait de la façon suivante :

- 1 566.96 € pour 2025
- 1 958.70 €, pour 2026
- 2 350.44 € pour 2027.

(Elle est basée environ sur le barème de 2 € par habitant.)

Après discussion, cette demande d'aide a été soumise au vote.

Il a été établi ainsi : Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 10

Cette participation sera versée en demandant d'avoir un compte rendu du SDIS sur les investissements réalisés et dans quelles casernes.

CLECT

Suite à la présentation de Monsieur Gaugeacq et de la réunion de la CLECT du 6 mai, monsieur le maire nous fait un rappel de ces attributions de compensation.

La fusion au 1^{er} janvier 2017 imposait au nouvel EPCI, communauté de communes de Terres de Chalosse, une harmonisation des taux de fiscalité locale (TH, TFB, TFNB). Il était proposé une harmonisation par le haut des taux intercommunaux en s'alignant sur les taux de l'ancienne communauté de communes du Pays de Mugron.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants du secteur de l'ancienne communauté de communes de Montfort en Chalosse, une compensation sous forme d'attribution de compensation était proposée en échange d'une baisse des taux communaux.

La neutralité fiscale n'a pas été respectée par certaines communes, qui ont perçu l'attribution de compensation sans diminuer les taux communaux.

Ne revenant pas sur les compensations versées depuis 2017, il convient de diminuer de 50 % les versements de 2025, 2026.

Pour la commune de Sort en Chalosse, le versement sera de 10 734 € en 2025, 10 735 € en 2026.

Après discussion, le conseil municipal accepte cette diminution d'attribution de compensation.

Subvention à l'Élan Chalossais

Monsieur le maire propose au conseil municipal de maintenir la subvention pour l'élan chalossais au même niveau que l'année dernière après accord avec les maires de Hinx et de Poyartin.

Cette proposition de subvention de 3 000€ a été adoptée à l'unanimité.

Commune de SORT EN CHALOSSE

Compte rendu de séance du 14 mai 2025

Défense de nos traditions chasse à la palombe

Monsieur le maire fait la lecture du manifeste des chasseurs pour la défense de nos traditions suite à la décision de la Commission Européenne de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne d'un recours en manquement contre la France concernant la réglementation de la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet.

Monsieur le maire propose d'émettre un avis défavorable sur cette décision et d'apporter un soutien en faveur de la chasse à la palombe au filet en palombière.

Le conseil municipal soutien cette motion à l'unanimité.

Commissions

Visite pour la première fleur : Monsieur Vincent Marquet a fait part de la visite avec Mr Méliande ce lundi 12 Mai. Après reconnaissance du parcours, il s'est avéré qu'il reste quelques aménagements à faire avant la visite du 11 juin. (tonte, désherbage, taille et fleurissement)

Il va être proposé de se retrouver une matinée pour aider les agents.

Pour la réception du jury le 11 Juin à 14 Heures seront présents Anne Marie, Sabine, Pascal, Marie Josée et les 2 agents communaux, Serge et Thierry.

Site Internet : Monsieur Vincent Marquet nous informe qu'il est bientôt terminé, il reste à apporter quelques modifications.

Forêt : Monsieur le maire nous fait savoir qu'il y aurait une éclaircie à faire sur les parcelles n°3 et n°4 pour 442 m³ et sur les parcelles 7A et 7B pour 70 m³. Le montant des ventes serait estimé à 38 610 €.

Des travaux hors SIVU seraient à effectuer :

- broyage sur la parcelle 8 A pour : 840 €
- broyage sur la parcelle 8 B pour : 406 €
- disquage peuplier et élagage parcelle 9 pour 275 €
- taille 1^{ère} couronne pour 524 €
- Suivi des travaux et des coupes par l'ONF coût 2 609 €

Divers

Monsieur le maire nous signale que suite à l'enquête publique concernant les zones AEnR, la chambre d'agriculture a été missionnée afin d'identifier les parcelles susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques au sol.

Compte tenu des surfaces agricoles, de l'urbanisme, des zones naturelles et du potentiel agricole, il n'y a pas de possibilité d'implanter des installations industrielles de production d'électricité photovoltaïque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 30